

Image not found or type unknown



annulation de vol ;expedia ou air france ???

Par **pasle000**, le **15/02/2010** à **11:53**

Billet avion+location voiture achetés en ligne par Expédia.

Air France annule le vol pour cause de circonstances extraordinaires liées à la météo.

Donc voyage annulé, et 1200 euros déboursés par personne.

Qui doit assurer la suite? Expédia ou Air france?

Nous demandons soit un remboursement, soit un report du voyage à une date à notre convenance (dans 2 mois).

Nous sommes depuis 2 jours au téléphone et à envoyer des mails, et n'avons AUCUNE réponse.

Que faire? quelles démarches ?

Merci de vos réponses.